

# Les cinq reproches du PS wallon sur le décret “maisons de repos”

■ Éliane Tillieux (PS) craint une marchandisation croissante du secteur et un accueil des aînés à trois vitesses.

Le secteur des maisons de repos en Wallonie va croître dans les années qui viennent avec le vieillissement attendu de la population. La ministre wallonne de l'Action sociale, Alda Greoli (CDH) défendra, ce mercredi, en séance plénière du Parlement wallon, son projet de décret. Un décret qui doit permettre, notamment, la création de près de 12 000 places entre 2021 et 2031. Il y a deux semaines, plusieurs acteurs de ce secteur étaient entendus en commission de l'Action sociale. À cette occasion, des critiques ont été émises par la Fédération des CPAS, la CNE, Santhéa (Fédération patronale d'institutions de soins de santé wallonnes et bruxelloises), Femarbel (Fédération des maisons de repos), l'Unessa (L'union en soins de santé) et Énéo (mouvement social des aînés) à l'encontre du décret. Des critiques et d'autres encore qui sont reprises, à la veille du vote du texte, par la députée Éliane Tillieux (PS) – laquelle, pour rappel, a eu cette compétence en charge comme ministre wallonne entre 2009 et 2014. Rappelons que le secteur compte 48 000 places d'accueil et un budget de 953 millions d'euros publics. Éliane Tillieux livre cinq critiques.

## 1 L'absence de concertation

“Cela devient une habitude avec ce gouvernement. Il ne consulte pas les acteurs de terrain. C'est de l'improvisation totale, on veut faire passer le texte à la hussarde alors que durant les auditions, le secteur a exprimé de nombreuses critiques”, explique l'ancienne ministre.

## 2 Un budget qui n'est pas planifié

Le financement des 12 000 places inquiète Éliane Tillieux : “Il n'y a aucun budget sur la table. Il faut prévoir 350 millions en plus, soit une augmentation de 36 % par rapport au budget actuel. La charge du financement reposera sur les prochains gouvernements.” La ministre justifie cette situation par sa volonté de ne pas re-

produire l'exemple bruxellois qui a dû être revu.

## 3 Un risque de commercialisation

Actuellement, le secteur des maisons de repos est soumis à certains quotas avec un maximum de 50 % des places pour le secteur privé. “La réforme ouvre le financement du secteur au privé commercial, c'est inacceptable. On va voir apparaître des fonds d'investissement”, s'indigne la députée. Alda Greoli réplique que le quota ne change pas dans son décret. Sur le secteur privé commercial, elle précisait en commission que “certains ont un vrai projet social”.

## 4 Le report de l'âge minimum

Aujourd'hui pour entrer en maison de repos, il faut être âgé de 60 ans minimum. Un système de dérogation existe pour y entrer avant. “La ministre reporte l'âge minimum à 70 ans. Les demandes de dérogation vont s'accroître de manière importante provoquant un surcroît de travail pour l'administration. Le système fonctionne bien aujourd'hui, pourquoi le changer ?” Alda Greoli expliquait en commission que “la réalité est que, aujourd'hui, plus de 95 % de la population est âgée de plus de 70 ans en maisons de repos”. De plus, dit-elle, une période transitoire de dix ans est prévue.

## 5 L'absence de diversification de l'offre

Le dernier reproche concerne l'offre de services. “La ministre veut un système binaire. C'est soit le maintien à domicile, soit la maison de repos. Elle ne renforce pas une offre plus nuancée en accueil de nuit, en accueil de jour, en service répit, etc.”

Stéphane Tassin